

# Taxe d'apprentissage

**l'ILFM – Institut Libre de Formation des Maîtres forme une grande partie des maîtres et professeurs des écoles soutenues par la Fondation KEPHAS**

(abritée par la Fondation pour l'école, reconnue d'utilité publique)

Versez le « Reversement aux établissements, aux écoles et aux CFA » (ex-hors-quota) de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM.

**Trois étapes à respecter auprès de votre OPCO (ex-OCTA) pour verser le hors-quota de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM :**

## Étape 1 :

Sur le site internet de votre OPCO, téléchargez le bordereau de versement. Si vous n'avez pas encore d'OPCO, vous pouvez le choisir en consultant la liste des OPCO habilités à percevoir la taxe d'apprentissage (sur le site du ministère du Travail ou de la préfecture de région).



## Étape 2 :

Sur le bordereau de versement, dans la partie intitulée « Reversements aux établissements, aux écoles et aux CFA » ou « Votre demande d'affectation », généralement située au dos du formulaire, veuillez indiquer le NOM et l'ADRESSE et le code UAI de l'établissement :

**ILFM/25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris**

**ILFM/Code UAI : 0755315V**

Exemple de bordereau de versement d'un OPCO :

REVERSEMENTS AUX ÉCOLES ET CFA OU VOTRE DEMANDE D'AFFECTATION :							
Code UAI	Nom et adresse des établissements	Code postal	Montant en € souhaité	Catégorie			
				Quota	A	B	AD
0755315V	ILFM 25 rue Sainte-Isaure Paris	75018	*			<b>X</b>	

(\* Inscrivez ici « Maximum de la catégorie B du reversement aux écoles et CFA », l'OPCO le calculera.

Pour information, les versements effectués à ce titre sont plafonnés à 26 % du montant de la taxe due au titre de la fraction « Reversements aux établissements, aux écoles et aux CFA » (ex-hors quota).

## Étape 3 :

Envoyez votre règlement et votre bordereau de versement à votre OPCO.

**Date limite de versement :**  
**28 février**

Afin que nous puissions nous assurer du bon reversement par l'OPCO de votre taxe d'apprentissage, merci de nous transmettre par mail ([taxedapprentissage@fondationkephas.fr](mailto:taxedapprentissage@fondationkephas.fr)) le NOM DE VOTRE ENTREPRISE, le NOM du décisionnaire de votre entreprise et le MONTANT que vous avez indiqué sur le bordereau de versement.

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ THOMAS :

**Fondation Kephas**

**Tel. : 06 74 52 15 55**

**[taxedapprentissage@fondationkephas.fr](mailto:taxedapprentissage@fondationkephas.fr)**

## BORDEREAU D'INTENTION DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ILFM

Afin de nous permettre de vous remercier et de bien vérifier que votre que le versement par l'OPCO à l'ILFM a été correctement effectué merci de compléter ce bordereau et de nous le renvoyer à l'adresse suivante : [taxedapprentissage@fondationkephas.fr](mailto:taxedapprentissage@fondationkephas.fr)

Si vous avez vous connu cette campagne au profit de l'ILFM grâce à une école, merci de la signaler ici :

### Vos coordonnées :

Personne à contacter : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Numéro SIRET : .....

Code APE : .....

Courriel : .....

### Votre organisme collecteur :

Nom : .....

Adresse : .....

Montant versé :

Cachet

date et signature

VOTRE CONTACT

Fondation KEPHAS, sous l'égide de la Fondation pour l'Ecole

5, rue Macdonald - 18000 Bourges

[taxedapprentissage@fondationkephas.fr](mailto:taxedapprentissage@fondationkephas.fr) - <https://www.fondationkephas.fr>